

PREFECTURE DU FINISTERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Retranscription

Enquête Publique préalable à la délivrance
d'un permis de construire en vue de
l'implantation de trois éoliennes au Bourg de
Trézien, en extension d'un parc éolien
existant, sur le territoire de la commune de
PLOUARZEL

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE – ENQUETEUR

Je, soussigné, POLIAKOFF Henri, Commissaire Enquêteur, désigné par Monsieur le
Président du Tribunal Administratif de RENNES le 20/05/2003 ;

Vu les pièces relatives au projet visé en référence ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/0681 du 23/05/03 soumettant à enquête le projet susvisé ;

Vu l'ensemble des diverses délibérations, publications, certificats, déclarations, observations,
concernant ce projet:

Après examen de toutes les observations consignées ou annexées au registre d'enquête,
entendu toute personne qu'il m'a paru utile de consulter, ai rédigé le rapport d'enquête relatif
au projet susvisé.

En conséquence, j'estime que la question de la réception hertzienne de la télévision régionale
reste un problème préoccupant, bien pris en compte par le Conseil Municipal de
PLOUARZEL lors de sa délibération du 10/06/2003. La Compagnie du vent présente dans
son mémoire de réponse un projet de solution devant rester encore confidentiel, dont aucun
détail sérieux n'est communiqué – ni coût – ni délai de réalisation. Ceci est peu acceptable.

Nous donnons donc un AVIS FAVORABLE avec UNE RESERVE FORMELLE concernant
le problème réception T.V.

La réserve ne pourra être levée que lorsque la Compagnie du vent aura fourni à la
Municipalité de PLOUARZEL, pour diffusion aux personnes concernées, un programme de

réalisation du nouveau relais (émetteur) ou toute autre solution efficace permettant le rétablissement d'une réception normale des chaînes hertziennes, la mise en service de cet équipement devant être réalisée impérativement avant la mise en service des trois nouvelles éoliennes.

Cette réserve est formelle et son non respect rendrait notre avis défavorable.

A LOPERHET, le 22 août 2003

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

POLIAKOFF Henri

**Commentaires de Jean Pierre LE GORGEU, Vice-Président de l'APSA
(Association pour la protection des sites des abers)**

En Bretagne la réalité des perturbations TV engendrées par les éoliennes est maintenant reconnue officiellement. Le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique concernant l'extension du parc éolien (Compagnie du Vent) existant sur la commune de Plouarzel (Finistère) reprend à son compte les arguments mis en avant par l' Association pour la Protection des Sites des Abers.

Dans le Finistère 5 projets ont été à ce jour réalisés:

Ceux de Goulien, Plouarzel et Plouyé ont successivement provoqué ces perturbations TV

Celui de Beuzec-cap -Sizun a vu son exploitation interrompue pour nuisances

Celui de Dinéault, sur une hauteur, ne semble pas avoir provoqué de perturbations mais pose des problèmes de bruit.

Dans le département 12 autres projets sont autorisés. Les travaux sur le site de Kerherhal, commune de Plouguin à 15 kilomètres de Plouarzel viennent de commencer. Compte tenu des similitudes du milieu physique, la commune de Ploudalmézeau risque fort, sauf élément nouveau, d'être à son tour perturbée.

Il est étonnant de voir ce problème éludé par le gouvernement alors que l'Agence Nationale des Fréquences dans son rapport sur Plouarzel recommande parmi les solutions palliatives que "Les champs d'éoliennes doivent être déployés dans les zones peu habitées" ce qui exclut à priori la pointe de Bretagne et surtout sa bande littorale très peuplées. Ceci est encore plus étonnant quand on sait que le gouvernement entend mettre en place la Télévision Numérique Terrestre qui devrait permettre aux téléspectateurs de recevoir une trentaine de chaînes. S'il est déjà inadmissible que les habitants de la région soient perturbés dans la réception des chaînes analogiques que leur capte leur antenne "râteau" - en contravention avec l'article 112-12 de du code de la construction et de l'habitation, très précis à cet égard - qu'en sera-t-il quand ils auront investi dans un décodeur et souscrit des abonnements à des chaînes payantes ? Notons enfin que pour cette télévision numérique le gouvernement semble envisager de faire l'avance financière de la mise à niveau des émetteurs via l'Agence Nationale des Fréquences...

PREFECTURE DU FINISTERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Retranscription

Enquête Publique préalable à la délivrance
d'un permis de construire en vue de
l'implantation de trois éoliennes au Bourg de
Trézien, en extension d'un parc éolien
existant, sur le territoire de la commune de
PLOUARZEL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE – ENQUETEUR RELATANT
LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET EXAMINANT
LES OBSERVATIONS RECUEILLIES**

Je, soussigné, POLIAKOFF Henri, Commissaire Enquêteur, désigné par Monsieur le
Président du Tribunal Administratif de Rennes ;

Vu les pièces relatives au projet visé en référence ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003/0681 du 23/05/03 soumettant à enquête le projet susvisé ;

Vu l'ensemble des diverses délibérations, concernant ce projet ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu un exemplaire du Journal "Le Télégramme" en date du 02/06/2003 et du 20/06/2003 et du
Journal "Ouest France" en date du 02/06/2003 et du 20/06/2003, informant par un avis au
Public du dépôt des pièces en Mairie de PLOUARZEL pendant 32 jours, et l'ouverture de
l'enquête prescrite par l'arrêté précité ;

Vu un certificat de Monsieur le Maire de PLOUARZEL en date du 22/07/2003 constatant
l'accomplissement des formalités d'affichage et de publication de cet avis ;

Vu le registre d'enquête ;

Vu le procès-verbal d'enquête dressé par Monsieur le Maire de PLOUARZEL pour constater
la réception des déclarations auxquelles a donné lieu le projet, ledit procès-verbal constatant :

- Ensemble 7 déclarations écrites adressées ou remises à moi-même, annexées au procès-
verbal clos par mes soins le 21/07/2003 (dos du registre principal d'enquête)
- Les pièces du dossier soit 1 registre d'enquête ;

Vu ma communication au pétitionnaire des observations écrites et orales ;

Vu le mémoire en réponse par le pétitionnaire, exposons ci-après les conditions de déroulement de l'enquête;

Cette enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions d'accueil et de travail. Le représentant de la Compagnie du vent (pétitionnaire) était présent dès la première réunion en mairie de PLOUARZEL. Nous avons longuement examiné le dossier avant toute réunion et dès cette prise de connaissance, j'ai contacté Monsieur MARTIN (DDE) spécialiste de l'administration qui a rédigé la charte des éoliennes du Finistère, document très complet.

Une première réunion en mairie de PLOUARZEL avec Monsieur le Maire et Monsieur INNOCENTI, représentant de la Compagnie du vent, nous a permis de poser des questions préliminaires et de réexaminer le dossier – puis dès le lendemain une longue visite sur place et autour des éoliennes existantes pour juger par moi-même des nuisances, bruits, etc...

Les deux premières permanences n'ont pas été marquées par des visites importantes mais par contre les deux dernières ont été plus chargées.

Le résultat est donc de 7 observations au total, réparties comme suit :

- 3 observations écrites au registre
- 4 lettres reçues

Examinons les ci-après :

- 1) Observation n° 1: Monsieur le FOURN Auguste (plainte concernant nuisances à la réception T.V.) – Réclame une parabole.
- 2) Observation de Mme VANCRIASHEIM Annik et VIERZER Christophe, activistes de l'énergie renouvelable, approuvent les éoliennes et minimisent les nuisances.
- 3) Observation de Mme POUULLAOUEC Françoise: conteste les mesures de bruit ainsi que la position des nouvelles éoliennes par rapport aux distances à respecter.

Lettre n° 1 : Mr RIDENT Hervé, contre les anciennes et nouvelles installations, met en cause la modification du paysage et sa vue gâchée – courant fourni très cher.

Lettre n° 2 : Mr GAUVIN Michel, contre le projet, paysage dégradé, réception télé perturbée, conteste la politique de la commune.

Lettre n° 3 : Mr & Mme RICO Sylvain, contre le projet – nuisances importantes – bruit - perte de valeur de l'immeuble – perturbation TV.

Lettre n° 4 + mémoire: Association pour la protection du site des Abers. Courrier remis à la deuxième visite des responsables de l'association (dernière permanence) – Personnes très

correctes et de bon niveau, mesurées dans leurs expressions, très convaincues – contre l'extension: dégradation de l'aspect paysager – perturbations TV aggravées.

De nombreux arguments – la loi littorale non respectée (?) – effet visuel désastreux – perturbations hertziennes non résolues par la fourniture de paraboles – Rappel de la délibération du Conseil municipal à ce sujet – Perte de la valeur marchande des maisons.

Cette lettre accompagnée de copie de courrier aux administrations et liant le projet de PLOUARZEL au projet de PLOUMOGUER laisse entrevoir des arguments pour recours éventuel.

Une réunion de travail le 22/07/2003 avec Monsieur INNOCENTI de la Compagnie du vent et Monsieur le Maire de PLOUARZEL a été consacrée à la relecture et au réexamen des observations.

Nous avons constaté nous-mêmes la réalité des perturbations hertziennes. Le bruit entendu ne nous paraît pas être un problème déterminant d'autant qu'à part quelques semaines en été, la quasi-majorité des occupants des habitations de la zone intéressée ont leurs fenêtres fermées.

Nous avons donc notifié au représentant de la Compagnie du vent les observations reçues et avons demandé un mémoire de réponse. Par ailleurs, la délibération du conseil municipal de PLOUARZEL du 03/06/2003 a donné un avis favorable sous la réserve formelle du règlement par le constructeur du problème des perturbations de la réception TV hertzienne, ce qui tant à prouver que les nuisances avaient été rapidement constatées et nécessitaient une solution à proposer et à assurer par le constructeur.

Le représentant de la Compagnie du vent nous a remis le 19/08/2003 un mémoire de réponse aux observations. Ce mémoire reprend l'ensemble de celles-ci dans l'ordre suivant :

1) Observation LE FOURN

Réponse parfaite : observation désormais sans objet.

2) Observation VANCRIASHEIM

Dont acte.

3) Observation POULLAOUEC

Nous acceptons la réponse. Les mesures de bruit donnent des résultats acceptables, nous avons contrôlé les distances, elles sont correctes.

4) Lettre n° 1 - RIDENT

Le problème de l'aspect et de l'esthétique est très complexe. Notre avis personnel est très réservé sur ce sujet. La réponse du pétitionnaire est prudente - Laissons la Commission des sites juger.

5) Lettre n° 2 - GAUVIN

Voir dito

6) Lettre n° 3 – RICO

Nous ne sommes pas d'accord avec l'autosatisfaction de la Compagnie du vent dont l'action serait favorable à l'extension et l'amélioration de valeur du parc immobilier de PLOUARZEL (sic). Seul l'avenir le dira mais la propriété RICO est en effet éloignée des éoliennes.

7) Lettre n° 4 – Mémoire – Association protection sites des Abers

Nous ne retiendrons dans la réponse de la Compagnie du vent que la partie ayant trait à la réception TV. Le reste est déjà examiné dans les réponses aux autres observations.

Pour ce qui est de la réponse et des solutions envisagées quant aux problèmes de réception, nous précisons que nous n'avons pas ici à nous préoccuper des installations voisines futures qui feront l'objet d'autres enquêtes publiques.

Seule l'enquête actuelle à PLOUARZEL est en cause.

La situation actuelle de la réception est préoccupante et ne peut que s'aggraver avec les nouvelles installations. L'impact sur le tourisme n'est pas facile à déterminer, positif ou négatif, ce problème est marginal.

C'est en fonction de ce rapport que nous avons rédigé nos conclusions sur le document joint.

A LOPERHET, le 22 août 2003

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

POLIAKOFF Henri

Le Télégramme de Brest et de l'Ouest
Mercredi 15 octobre 2003

Plouarzel; réserves à l'extension du parc éolien

Suite à l'enquête publique concernant l'extension du parc éolien de Plouarzel – cinq pales s'élèvent déjà, trois autres, beaucoup plus puissantes pourraient être installées – le commissaire-enquêteur a remis ses conclusions. Il estime que la question de la réception hertzienne de la télévision régionale reste un problème préoccupant. " La compagnie du vent présente un projet de solution devant encore rester confidentiel, dont aucun détail sérieux n'est communiqué, ni coût, ni délai de réalisation. Ceci est peu acceptable". Il donne néanmoins un avis favorable " avec une réserve formelle concernant le problème de réception TV. La réserve ne pourra être levée que lorsque la compagnie du vent aura fourni à la municipalité de Plouarzel, un programme de réalisation d'un nouvel émetteur ou de toute autre solution efficace permettant le rétablissement d'une réception normale des chaînes hertziennes. La mise en service de cet équipement devant être réalisée impérativement avant la mise en service des trois nouvelles éoliennes".

Avis défavorable de la commission des sites pour le projet d'extension

Eoliennes et gêne TV: Plouarzel freiné

Le projet de trois nouvelles éoliennes à Plouarzel a obtenu un avis défavorable de la commission des sites mardi. Un problème de covisibilité avec le futur champ éolien de Ploumoguer a été relevé. Enfin, le problème de réception des ondes hertziennes brouillant les télévisions alentour est revenu sur le tapis. Un sujet déterminant dans l'instruction des nouveaux projets éoliens.

En 2000, le premier champ éolien breton s'installait à Plouarzel: cinq machines de 60 mètres de haut. Les plaintes sont tombées quelques semaines plus tard. L'écran de télévision de riverains s'était soudain brouillé. Les grands moulins en matériaux composites perturbaient la bonne circulation des ondes. La solution proposée par la Compagnie du Vent, propriétaire des éoliennes, fut d'installer gracieusement une centaine de paraboles.

Non sans faire signer aux bénéficiaires une déclaration dans laquelle ils renonçaient " **à engager toute action à l'encontre de la Compagnie du Vent**". Seul hic: les programmes régionaux de France 3 ne passent pas par satellite et sont donc restés brouillés. Une solution qui, dans la perspective du développement des Télévisions Numériques Terrestres (TNT) diffusées par voie hertziennes, ne devait pas faire long feu.

"Réserve formelle"

Mardi soir, la Compagnie du Vent, qui prévoit une extension par trois engins, dont deux mesurant 105 mètres de hauteur, a essuyé un avis défavorable de la commission des sites. Celle-ci est composée de représentants de l'Etat, d'élus, du monde associatif et d'experts. Son avis n'est que consultatif. C'est au Préfet, Dominique Schmitt que revient le mot de la fin. Elle argumente par deux points noirs:

- 1) la covisibilité avec le futur site éolien de Ploumoguer, également proche de la côte, à une dizaine de kilomètres de Plouarzel. De l'île Molène, on verrait les deux. La remarque devrait inciter les collectivités à organiser le territoire et prévoir des zones propices aux éoliennes, qui éviterait leur essaimage sur tout le littoral. Une démarche déjà initiée par la communauté de communes de Chateaulin et du Porzay.
- 2) Le brouillage des ondes TV. Le problème venait déjà d'être sérieusement montré du doigt par le commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique. Dans son rapport du 2 septembre, il émet un avis favorable à l'extension de Plouarzel, avec toutefois "**une réserve formelle concernant le problème de réception TV**". Selon Henri Poliakoff, le dit commissaire, cette réserve ne pourrait être levée qu'à condition que les équipements nécessaires à la bonne transmission hertzienne soient installés "**impérativement avant la mise en service des trois nouvelles éoliennes**".

Pylone émetteur ?

La Compagnie du Vent assure plancher sur la question des ondes TV. Elle aurait même trouvé une solution. A priori, il s'agirait simplement d'un pylône réémetteur, installé à proximité et capable de contrer les perturbations des éoliennes. La solution technique est à l'étude avec Télédiffusion de France. Le coût supplémentaire, à la charge de la Compagnie du Vent pourrait être partagé avec les promoteurs d' éoliennes voisins, comme Alstom (Ploumoguier) ou Breizh Avel (Ploudalmézeau). Reste à convaincre ces entreprises de la nécessité d'une alliance.

La Compagnie du Vent prévoit en cas d'accord préfectoral un début de chantier l'été prochain. Tant que cette question du brouillage des ondes ne sera pas résolue, elle assure qu'elle ne lancera pas les chantiers de Lanrivoaré et Plourin-Ploudalmézeau, où les permis de construire lui sont pourtant déjà accordés depuis 2001.

Sébastien Panou